



Déclaration liminaire des élus PSY EN du SE-Unsa / SNP

CAPA du Mercredi 3 Avril 2019

Mesdames et Monsieur les membres de la CAPA,

Un rapport de l'inspection générale des finances, dévoilé fin mars dans la presse, remet en cause le calcul du temps de travail des PsyEN. Les rapporteurs exposent une analyse technocratique qui révèle avant tout une remise en cause des négociations antérieures et une profonde méconnaissance de nos métiers. Ce rapport jette le discrédit sur l'activité des PsyEN. Le SE-Unsa et le SNP dénoncent les interprétations erronées et injustes du temps de travail effectif de ces personnels. Nous alertons l'administration afin qu'elle ne se laisse pas aveugler par ces considérations comptables très contestables.

L'annonce du déplacement du poste de DCIO d'Albertville en service académique d'information et d'orientation (SAIO) et la mise en place d'une direction unique pour les deux CIO d'Albertville et de St Jean de Maurienne apparaît comme une anticipation par le rectorat de la remise du rapport Mons-Charvet au Ministère et n'est pas acceptable.

A l'issue du mouvement inter-académique, nous constatons cette année encore un écart considérable entre le nombre de Psy EN entrants dans l'académie (**5 EDA et 11 EDO**) et le **nombre de postes vacants (44 EDO + 28 EDA = 72 postes)**. Pouvez-vous nous dire la position du rectorat quant aux demandes d'affectation à titre provisoire qui sont faites par des collègues n'ayant pas pu entrer dans l'académie, malgré des bonifications issues des priorités légales ?
Pouvons nous avoir l'engagement du rectorat que les postes qui resteront inévitablement vacants à l'issue du mouvement pourront être occupés par des contractuels, tant dans le premier degré que

dans le second degré ? Nous revendiquons que les moyens financiers alloués à l'embauche de contractuels Psy EN soit gérés par le rectorat et non en partie par les DSDEN afin de garantir l'égalité de couverture des postes vacants EDO/EDA et l'égalité entre les départements de l'académie.

Nous sommes actuellement dans la phase de formulation des vœux de **mutations intra-académique** sur le serveur informatique : Nous remercions les services du rectorat pour l'élaboration d'une solution informatique afin de permettre la formulation de vœux « école » pour les psy EN EDA. Nous réitérons cependant notre demande de publication d'une liste des postes vacants EDA sur le site du rectorat, à l'instar de toutes les autres disciplines. Nous avons bien pris note de l'engagement à soumettre aux élus la liste complète des postes vacants avant de lancer l'algorithme d'affectation. Dans un souci d'équité de traitement des demandes de mutations et de respect des règles du mouvement, nous nous opposons à la demande de la DSDEN de l'Ardèche annoncée à la CAPD du 28 mars de bloquer un poste vacant pour le proposer à un PE titulaire du DEPS, hors mouvement intra-académique.

Concernant les **avancements accélérés d'échelon** étudiés lors de cette CAPA, nous nous interrogeons d'une part sur le fait qu'aucun psychologue EDA n'ait eu un avis « excellent » par la rectrice ; d'autre part sur la disproportion des promouvables entre spécialités : 4 EDA sur 15 psychologues de l'éducation nationale promouvables.

Enfin, lors de la CAPA d'installation de janvier 2019, Mme Thomson, CSAIO, nous a informé que des **formations** serait proposées aux psy EN avant la fin de l'année scolaire. Nous vous sollicitons afin de connaître le calendrier de ces formations.

Les élues SE UNSA/SNP : Cécile HOZENAT, Sophie SPALANZANI